

# PÈRE MAYOR

## Domaine des Crêtes

LE RASSEMBLEUR



Cépage

Pinot Noir



Millésime

2023



Vignes

Sierre



Service

12-14°C



Élevage

Inox



Sol

Calcaire



Alcool

12.9 %



À déguster

2024 à 2026



Production

Intégrée

## En deux mots

Joseph, le fondateur du Domaine des Crêtes, a acheté ses premières vignes de Pinot Noir au Père Mayor, ancien chef des capucins du Valais. Graphologue et même exorciste, ce personnage haut en couleur était bien connu dans la région. C'est donc tout naturellement que Joseph a choisi de lui dédier le nom des cuvées de Pinot Noir et de Dôle du domaine.

## Dégustation



Œil



Nez

Au nez, le vin s'ouvre sur des arômes de fruits rouges, dominés par la fraise et la framboise. 🍓🍷



Bouche

En bouche, le vin se révèle léger, rond et gourmand. Les arômes de fruits rouges évoquent la confiture de fraise, tandis que les tanins, fins et discrets, apportent une belle souplesse à l'ensemble. 🍓🍷



Viande

Poulet rôti



Poisson

Saumon en croûte



Végétarien

Tarte aux poireaux



Fromage

Fromage d'alpage

#buvonslagrappe

# PÈRE MAYOR

## *Domaine des Crêtes*

○ LE RASSEMBLEUR



### **Le Trio à Vocat**

Accusés d'appartenir au cercle très fermé des 150 meilleurs vigneronnes suisses selon Gault & Millau, les encaveurs du Domaine des Crêtes comparaissent aujourd'hui devant leur propre tribunal. En référence aux cinq crêtes qui dominent le village de Noës, ce domaine repose sur un triumvirat des plus compétents. À la présidence, Yves Vocat, qui reprend l'exploitation familiale en 1982 et ne cesse depuis de la moderniser. Mais tout bon juge sait s'entourer : pour rendre ses verdicts vinicoles, il a convoqué deux assesseurs de confiance – ses enfants, Martine et Pierre. Ensemble, ils forment un trio à la légitimité incontestable.

Chacun défend sa propre juridiction, mais lorsqu'une affaire de haute importance se présente, la collégialité l'emporte. Prenons l'exemple du suivi des vinifications : les trois magistrats du vin dégustent, évaluent et délibèrent ensemble sur la qualité et l'évolution de leurs crus. Grâce à cette concertation, ils élaborent des vins typés et équilibrés, où la fraîcheur et la buvabilité occupent le devant de la scène. Il se murmure même que les Vocat ont un faible pour les vins secs, où le cépage s'exprime avec authenticité. « Rien de mieux qu'un verre de Fendant », confie Martine sous serment.

Selon l'article 47, ces « avocats » du terroir plaident également en faveur de la nature. Pionniers en la matière, ils ont réservé quatre hectares de vignes à des essais de traitements sans produits de synthèse, une initiative audacieuse généralisée depuis à l'ensemble du domaine. Après examen des pièces à conviction, le verdict est sans appel : le Domaine des Crêtes est

